

Paris, place Royale, 21, au Marais. — Vente sur licitation entre majeurs en l'audience des créés du Tribunal civil de première instance de la Seine, réuni au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la 1^{re} chambre, une heure de relevée.

MAISON, BATIMENT Etude de M^e CAMPROGER, avoué, rue Sainte-Anne, 49. — Vente en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 15 avril 1846, une heure de relevée.

HOTEL Etude de M^e GOISET, avoué, rue Louis-le-Grand, 3. — Adjudication, le samedi 2 mai 1846, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine.

CHATEAU A SAINT-CLOUD Etude de M^e Th. PETIT, avoué, rue Montmartre, 137, à Paris. — Adjudication le 25 avril 1846, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine.

MAISON A VERSAILLES Etude de M^e POUSSET, avoué à Versailles. — Adjudication en l'audience des créés du Tribunal civil de Versailles, le 7 mai 1846, à midi.

PROPRIÉTÉ A SÈVRES Etude de M^e RAMEAU, avoué à Versailles. — Vente sur licitation, le jeudi 23 avril 1846, heure de midi.

MAISON A SÈVRES Etude de M^e RAMEAU, avoué à Versailles. — Vente sur licitation, le jeudi 23 avril 1846, heure de midi.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE de COTILLON, 16, rue des Grès, près de l'École de droit, à Paris.

CHAMBRE ET ETUDES DE NOTAIRES. Paris. DOMAINE DE CHAVILLE A vendre aux enchères en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e PLANCHAT, le mardi 28 avril 1846, à midi.

DEUX FERMES Etude de M^e POTIER, notaire à Paris, rue Riehellieu, 47 bis. — Adjudication en la chambre des notaires, le mardi 28 avril 1846, à midi, en deux lots.

3 ARCADES DU PALAIS-ROYAL Etude de M^e DESPERRAIS, notaire à Paris, rue du Four-Saint-Germain, n. 27. — Adjudication définitive en la chambre des notaires de

FONDS DE TEINTURIER Adjudication en l'étude et par vertu d'ordonnance de référé du ministère de M^e OUTREBON, le mardi 14 mars 1846.

BELLE PROPRIÉTÉ Etude de M^e CHAGNET, avoué à Châlons-sur-Marne. — Vente d'une belle propriété, consistant en un château, parc, jardins, basse-cour, écuries, remises, etc.

MISE EN VENTE des Tomes 5^e de la première édition, et 4^e de la deuxième édition DES ÉLÉMENTS DU DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par V. MARCABÉ, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation, avocat institué du Ministère de l'Intérieur. — Prix du volume format in-8°, 7 fr. 50 c. ; des quatre volumes parus, 30 fr. NOTA. — Le tome 5^e de la deuxième édition, qui renferme la fin des Obligations et le titre complet du Contrat de Mariage, continue à s'imprimer sans interruption pour être mis en vente fin juin prochain.

COMMENTAIRE DE LA PROCÉDURE CIVILE, Par PASCAL BONNIN, avocat, docteur en droit, in-octavo. — Prix : 8 francs. COMMENTAIRE DE LA Législation COMMERCIALE, Par PASCAL BONNIN, avocat, docteur en droit, in-8°. — Prix : 7 fr.

COMMENTAIRE DU CODE PÉNAL ET DES LOIS DE LA PRESSE Par PASCAL BONNIN, avocat, docteur en droit, in-8°. — Prix : 7 fr. DES AUTORISATIONS DE PLAIDER Par E. REVERCHON; 1841. — Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. TRAITÉ DE LA PÉREMPTION D'INSTANCE, En matière civile et commerciale, par J.-E. REYNAUD, substitut à la Cour royale de Montpellier, et DALLOZ aîné, avocat à la Cour de cassation; 1837. — 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr.

TRAITÉ DES PUISSANCES MARITALE, PATERNELLE ET TUTÉLAIRE Par M. CHARDON, chevalier de la Légion d'Honneur, président du Tribunal civil d'Amiens, 1814, trois volumes in-octavo. — Prix : 24 fr. Chaque volume contient le Traité d'une de ces puissances; et se vend séparément 8 fr. Le troisième volume, traitant de la Puissance tutélaire, contient un Commentaire de la Loi du 21 juin 1838, sur les Aliénés, puisé dans les discours du gouvernement et des écrivains illustres, lors de la discussion.

UNE GALERIE AU PREMIER EST CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A LA CONFECTION. Rue d'Enghien, 34 bis. M. DE FOY, Négociateur en MARIAGES. SPÉCIALITÉ. 22^e année. Que désirer de plus ! — Chaque famille a la faculté de faire contrôler A L'AVANCE, par son notaire, les notes et documents vérifiés et transmis par M. DE FOY.

SICCATIF BRILLANT Médaille à l'Exposition de 1844. Rue Neuve-Saint-Merry, 9, à Paris.

VOITURE DE VOYAGE A VENDRE USE à ressort, vache et tiroir dans l'intérieur, coffre et poche. — S'adresser pour la visiter et pour en connaître le prix, rue Lafayette, 7, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi.

CAFÉ DE GLANDS DOUX, d'Espagne. Efficacité reconnue dans les migraines, maux de tête, d'estomac et irritations nerveuses. Agréable au goût, fortifiant pour les enfants. Mélé au café des îles, il détruit ses propriétés irritantes. En gros, GROUT, rue Ste-

AVIS. On demande un gérant comptable pouvant disposer de 40,000 francs pour régir une maison de santé dont les bénéfices nets sont de 11,000 francs par an. Il habitera la maison, qui est magnifique et dans la plus belle situation. Il recevra l'intérêt de ces fonds, et en outre la moitié des bénéfices. Toutes les garanties désirables lui seront accordées. — S'adresser à la direction des annonces, rue Vivienne, 53.

Végétation forcée. CHASSIS DE COTONS perfectionnés avec COFFRE EN FER INMOVABLE; une série complète de cinq chaux, 150 fr.

Sociétés commerciales. D'une délibération, en date du 25 mars 1846, enregistrée, de l'assemblée générale des actionnaires de la société en commandite de la Boulangerie aérotherme de Montrouge, formée par acte devant M^e Girardou, notaire à Arcueil, le 28 février 1845.

CONVOCATIOMS DE CREANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM les créanciers : NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur LEBORDAIS, md de verre à vitre, rue de Valenciennes, 67, le 11 avril à 3 heures N° 6022 du gr. Du sieur BOUGEAULT dit LAFRANCE, charpentier à Vaugirard, le 11 avril à 9 heures N° 5997 du gr.

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur BOULLETT, md de soie, rue du Caire, 28, sont invités à se rendre, le 11 avril à une heure 1/2 précise, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le cierge et l'arbitrateur, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'exécution de la faillite N° 5547 du gr.

ERRATA. Feuille du 4 avril. — Syndicats. — Lisez : Du sieur BOULLE, le 9 avril à 12 heures 1/2, et non à 11 heures. Feuille du 5. — Déclarations de faillites. — Lisez : Du sieur VANAUDEL, et non VANNAUDEL. MÈME FEUILLE. — Vérifications. — Lisez : Des dames SAINT-JORE et sieur MALLIEBRE, au lieu des sieurs SAINT-JORE et MALLIERE.

Séparations de Corps et de Biens. Le 27 mars 1846 : Jugement qui prononce la séparation de corps et de biens entre Marie-Rose-Sophie BOUVRY et François-Eugène-Edouard Levesque, négociants en vins, id. — Braquehaux frères, teinturiers, synd. — Sevères fils et C^e, fab. de papiers peints, id. — Cat, md de vins, id. — Cuisard, limonadier, redd. de comptes. — Deplaque, md de vins et carrier, Verit.

Bourse du 6 AVRIL. Table with columns for various market indicators: Cours, Différence, etc. and lists of securities and their prices.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DE L'ORDRE DES AVOCATS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 23. Reçu un franc dix centimes. Pour légalisation de la signature A. Guyot, le maire du 2^e arrondissement.